

DU NÉOLOGISME AU NÉONYME

Daniela DINCĂ
Université de Craïova

RÉSUMÉ

La néologie s'avère un domaine qui pose beaucoup de problèmes concernant généralement les aspects suivants: la définition des principaux concepts opérationnels, la forme, la fréquence, l'origine et le sémantisme des mots considérés comme appartenant à la classe des néologismes. À tout cela, on ajoute la distinction néologismes vs. néonymes, qui vise le domaine de manifestation des deux créations lexicales: les néologismes appartiennent à la langue générale, les néonymes regroupent les nouvelles dénominations des langues de spécialité. Dans cet article, nous nous proposons d'analyser les facteurs qui distinguent les deux sous-classes, néologismes vs. néonymes, afin de mettre en évidence les caractéristiques distinctives de ces deux types d'unités lexicales qui relèvent aussi bien de leur origine et de leur forme que de leur qualité d'attribuer au message une certaine spontanéité et une circulation internationale.

Mots-clés: *néologisme, néonyme, créativité lexicale, emprunt, terme-syntagme*

1. Introduction

Les progrès scientifique, technique et culturel ont pour effet la création incessante d'un nombre important de termes nouveaux qui reflètent toutes les composantes essentielles de la spécialité: les choses étudiées, les concepts correspondants, les connaissances accumulées, les buts, les méthodes et les spécialistes. Les recherches sur la néologie recouvrent, d'une part, le lexique de la langue générale et, d'autre part, la problématique de la formation des dénominations terminologiques de la langue spécialisée.

Les réflexions sur les différences et les liens entre la langue générale et la langue spécialisée et entre les néologismes de la langue générale et les néonymes des langues de spécialité sont aussi l'objet de nombreux travaux des linguistes, lexicologues et terminologues. Dans ce contexte, notre contribution se bornera à aborder certains aspects concernant la différence entre les néologismes et les néonymes. Nous puisons nos exemples sur les néonymes dans le corpus du projet *Néologismes économiques dans les langues romanes à travers la presse*, réalisé par le réseau REALITER de l'Union latine.

Un autre aspect qui fera aussi l'objet de notre analyse concerne le développement de la néologie en tant qu'activité institutionnelle de normalisation et de réglementation de la créativité lexicale dans le domaine de la langue commune et de la langue spécialisée.

2. Critères de distinction néologisme vs. néonyme

Dans une première étape des études néologiques et néonymiques, les linguistes se penchent sur les caractéristiques communes et ensuite sur les caractéristiques distinctives de ces deux types d'unités lexicales. Les facteurs qui distinguent le néologisme du néonyme relèvent aussi bien de leur origine et de leur forme que de leur qualité d'attribuer au message une certaine spontanéité et une circulation internationale. Mihailovici (2005: 27) cite cinq facteurs qui différencient les néologismes lexicaux de la langue commune des termes néologiques ou les néonymes: (i) la spontanéité; (ii) la synonymie; (iii) la forme; (iv) l'origine et (v) la propagation.

2.1. La spontanéité

Parmi les critères distinguant néologismes et néonymes, dans l'ensemble de la littérature classique sur le sujet, les critères les plus saillants sont essentiellement de nature pragmatique. Par conséquent, les néonymes surgissent dans les textes scientifiques, techniques et officiels où ils sont employés par les spécialistes d'un domaine au moment où apparaît un nouveau concept. Dans d'autres mots, il s'agit du critère de nécessité auquel le néonyme doit satisfaire. Par conséquent, un néonyme répond toujours à un besoin de communication clairement exprimé qui peut être celui de dénommer une nouvelle notion ou réalité ou celui de dénommer autrement, dans sa langue propre, une notion déjà existante.

Si les néonymes répondent à une nécessité d'ordre terminologique, imposés par les nouvelles réalités, les néologismes sont un moyen d'enrichissement et de modernisation du vocabulaire. Par conséquent, si la néologie de la langue générale fait l'objet d'étude du lexicologue qui puise son corpus dans la presse générale (quotidiens, hebdomadaires, magazines, etc.), la néonymie est traitée par le terminologue à partir de corpus spécialisés ou officiels, y compris la presse pour les spécialistes.

2.2. La synonymie

Le néonyme est une unité notionnelle. En d'autres mots, il doit satisfaire au principe fondamental de la terminologie: à une notion il doit théoriquement correspondre une seule dénomination. Cela exclut la synonymie, la polysémie et l'homonymie, relations sémantiques considérées comme des facteurs de confusion en terminologie. De l'autre côté, les néologismes ont une valeur stylistique qui leur permet d'apparaître dans des niveaux de langue différents tandis que les néonymes, dénotant des objets ou des phénomènes, ne présentent pas de séries synonymiques.

Cependant, la synonymie en néologie terminologique se montre très fréquente, même si, en principe, elle devrait être très faible, voire inexistante. J. Boissy (1992) indique pour certains termes nouveaux trois, quatre, même cinq synonymes:

*Visière stéréoscopique = casque de visualisation tridimensionnelle
= dispositif de visi on stéréoscopique*

= *station de travail en environnement virtuel*

= *visiocasque*

Dans ce cas, la synonymie en terminologie est un phénomène normal, expliqué par Bessé dans les mêmes termes de la créativité lexicale: «Il est normal qu'il y ait synonymie lorsqu'il y a création» (Bessé, 1992: 77).

2.3. L'origine

Il est unanimement reconnu que l'origine des néologismes reste l'emprunt à d'autres langues ou bien le processus de création lexicale sur la base des procédés morphologiques ou syntagmatiques et, pour les néonymes, il y a la création syntagmatique.

Soulignant la spécificité des néonymes par rapport aux néologismes, A. Goosse (1975, *Avant-Propos*) traduit cette différence par les procédés de formation: si les néologismes privilégient la création morphologique par préfixation et par suffixation, les néonymes favorisent la création syntagmatique.

À son tour, G. Rondeau (1984) établit trois modes pour la formation des néonymes:

(i) modes de formation morphologiques (dérivation, apocope);

(ii) modes de formation morpho-syntaxiques (groupement syntagmatique, siglaison, changement de catégorie grammaticale, réduction);

(iii) modes de formation morpho-sémantiques (calque, emprunt).

2.3.1. La néologie flexionnelle

La dérivabilité est un trait caractéristique des néonymes, qui peuvent subir les procédés de dérivation morphosyntaxique. Les termes/mots dérivés sont préfixés, suffixés ou parasyntétiques (dérivation multiple).

Les suffixes nominaux se sont même spécialisés pour exprimer une certaine valeur sémantique: *-age* (noms qui expriment l'action ou le fait: *arrosage, assemblage, balayage, chauffage*), *-ation* (suffixe issu du lat. *-ationem*, entrant dans la construction de nombreux substantifs féminins qui expriment une action ou le résultat de cette action: *décalcification, fixation, installation, lubrification, massification*), *-ure, -ment, -aison, -erie* (suffixes pour la nominalisation de l'action: *coupure, fermeture, peinture, combinaison, appliquement*), *-eur* (l'agent de l'action exprimé par le verbe: *aérer - aérateur, adoucir - adoucisseur, avertir - avertisseur*). Les suffixes *-able, -ique, -ant* sont productifs dans la formation des adjectifs à base de verbe: *coulisser - couissant, régler - réglable*, etc.

Parmi les préfixes, nous avons pris le formant *anti-* exprimant l'opposition. Il est soudé au nom: *antibasculement, antidébordement, antidérapant, anti-asphyxiant, antidiffusant, antinucléaire, antigiratoire, antidétonant* ou il garde encore le signe de la composition: *anti-corrosif, anti-aérien, anti-atomique, anti-éblouissant, anti-gluant, anti-oxydant, anti-sous-marin*, etc.

Un terme prolifique dans le domaine informatique est celui composé avec *cyber*: *cyber-recrutement*, *cyberachat*, *cyberacheteur*, *cyberapprentissage*, *cyberassistance*, *cyberbanque*, *cyberbavardage*, *cyberboutique*, *cyberbranché*, *cybercafé*, *cybercaméra*, *cybercarnet*, etc.

Le formant *radio* est tiré du lat. *RADIUS* «rayon (lumineux)», entrant au XX^e siècle dans la construction d'un grand nombre de mots savants notamment des substantifs dans le domaine de la biologie et de la médecine et dans celui de la physique nucléaire et corpusculaire dans lesquels il introduit la notion de «radiations» ou de «radioactivité».

Radio- est apparu d'abord avec le sens de «radiation, énergie radiante», puis dans le mot *radiomètre*. Repris en 1896 par Röntgen avec le sens de «rayons X», il a été étendu à celui de «rayonnements corpusculaires», sens retenu par Marie et Pierre Curie en 1898 dans *radioactif*, *radioactivité*, *radioélément* et *radium*. Il a connu enfin une spécialisation de sens avec celui de «isotope radioactif de (= du corps chimique préfixé)» dans des mots du type *radio-aluminium*.

On le rencontre dans la plupart des domaines scientifiques et techniques. Par exemple, dans le domaine de la biologie, il entre comme formant dans les composés suivants: *radiomutation*, *radiotoxicité*, *radioprotection*, *radioépidermite*, *radioleucose*, *radiomucite*, *radiopathie*, *radiopathologie*, *radiosarcome*, *radiocardiogramme*, *radiodosimétrie*, etc.

2.3.2. La formation syntagmatique

La relation syntagmatique entre les éléments des termes/mots confixés est presque toujours la relation déterminant + déterminé et, souvent, on a des termes/mots confixés comptant plus de deux lexèmes: *boroneutrothérapie*, *magnétoencéphalogramme*, *fructo-oligosaccharide*, etc. Du point de vue sémantique, on traite le latin et le grec avec beaucoup de liberté et quelquefois on donne à ces confixés savants des valeurs qu'ils n'avaient pas à l'origine, les utilisant ainsi pour désigner des concepts qui n'étaient pas connus dans l'antiquité.

Contrairement aux termes/mots simples, les termes-syntagmes renvoient à «un groupe de mots séparés par des blancs et qui sont syntaxiquement liés tout en identifiant une notion unique dans un domaine déterminé du savoir» (Boulanger, 1988: 2).

La structure formelle des termes-syntagmes correspond au regroupement de deux ou plusieurs mots, selon des règles de la langue en question. Cette forme complexe représente une seule unité conceptuelle malgré le nombre de déterminants qui se rapportent à un seul déterminé. Par exemple, le mot *adresse* est le centre des suites suivantes: *adresse courriel*, *adresse de courrier électronique*, *adresse de courrier électronique jetable*, *adresse IP de serveur mandataire*, etc.

2.3.4. La néologie par calque et emprunt

Les emprunts directs ou calqués sont aussi très fréquents en néologie terminologique du français contemporain.

La solution la plus rapide et la plus simple est évidemment l'emprunt: «[l'] emprunt pour une langue n'est pas gênant en soi. [...] Le véritable problème de l'emprunt terminologique est son volume important et surtout, sa concentration dans certains domaines du savoir» (Rousseau, 2005: 36-37).

Dans le glossaire réalisé sous l'égide de Réaliter, *Néologismes économiques dans les langues romanes à travers la presse*, le français a emprunté à l'anglais les classes suivantes de termes:

(i) termes simples: *growth, hub, value, holding*;

(ii) termes composés: *workflow, benchmarker, benchmarking, dotcom, e-banking, outsourcing*;

(iii) termes syntagmatiques: *job board, policy mix, pure player, senior economist, affirmative action, black empowerment, big bang, black empowerment, business angel, business plan, chief executive, corporate governance, crawling peg, credit crunch, currency board, delivery maturity, ethnic business, experience rating, fast track, first mover, golden parachute, golden share, shareholder value, success fee*.

Le pourcentage des termes syntagmatiques sur l'ensemble des emprunts est évident, ce qui veut dire que les termes syntagmatiques, très fréquents dans les langues de spécialité, circulent facilement d'une langue dans l'autre.

D'autres termes empruntés à l'anglais présentent des doublets en français:

(i) ils sont calqués sur l'anglais (*hedge funds/fonds spéculatifs, intellectual assets management/actifs intellectuels, le marché low coast/compagnies à bas prix, les success fees/honoraires de succès, le brick and mortar/ brique et béton*);

(ii) ils présentent une structure explicative (*le knowledge management (KM)/gestion des connaissances dans l'entreprise, mapping/activité qui consiste à zoomer sur des cartes interactives, l'outsourcing/le développement de l'externalisation, les road-shows/les tournées de déplacement à l'étrange, le talent market/un système de vente aux enchères ou les internautes peuvent se vendre au plus offrant*).

2.4. La forme

Un autre critère de distinction néologismes vs. néonymes qui en découle est la *forme* des deux sous-classes: les mots courts sont classifiés dans la classe des néologismes et les formes syntagmatiques dans celle des néonymes. Par conséquent, les mécanismes linguistiques de la créativité lexicale privilégient la composition, le groupement syntagmatique, la siglaison ou la réduction dans la classe de néonymes. À tout cela, on ajoute le caractère morpho-phonologique du néonyme: il doit s'intégrer

dans la langue sans être perçu comme un corps étranger et, par conséquent, susceptible d'être rejeté.

D'autre part, puisque les néonymes sont des mots qui apparaissent surtout dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ils présentent une identité formelle presque identique dans les deux langues (langue-source et langue-cible), ce qui les différencie se situant au niveau de la prononciation. De ce point de vue, pour qu'il soit accepté, un néonyme ne doit pas présenter de grandes difficultés de prononciation dans la langue cible.

2.5. La propagation

La fréquence et la circulation restent aussi un critère de distinction néologisme vs. néonyme. Les néologismes sont des mots d'une circulation réduite qui circulent uniquement dans l'espace où ils ont été créés. D'autre part, les néonymes ont une circulation internationale et font partie des nomenclatures internationales à valeur universelle.

Il y a sur le marché des analyseurs de néologismes pour leur détection automatique et semi-automatique dans des textes électroniques. Le travail manuel et laborieux des lexicographes, qui consistait dans l'examen d'un grand nombre de textes pour actualiser la nomenclature des dictionnaires avec les mots ou expressions nouveaux, a été remplacé par la détection automatique ou semi-automatique des néologismes. La différence entre les deux types consiste dans leurs limites et dans l'intervention du facteur humain: les systèmes automatiques extraient une liste de néologismes d'un texte sans l'intervention d'un utilisateur humain tandis que les systèmes automatiques extraient les néologismes potentiels qui sont ensuite catalogués par les intervenants humains.

3. La néologie en tant qu'activité institutionnelle

La néologie vise également une intense activité institutionnelle pour recenser, inventorier, diffuser et implanter les néologismes dans le cadre d'une politique linguistique.

Dans le domaine de la néologie, la créativité lexicale est soumise à des réglementations qui visent les critères linguistiques et sociolinguistiques auxquels les formes néologiques doivent répondre pour pouvoir faire partie du lexique.

Selon Mihailovici (2005: 27), les critères linguistiques d'un néologisme visent l'univocité (il doit renvoyer à une notion stable, bien délimitée, avec une forme explicite et claire, avec laquelle la notion se trouve en relation d'univocité), la forme simple (il doit être court et concis, se constituant en base de dérivation pour de nouveaux mots), l'adaptation (il doit s'adapter aux règles du système linguistique de la langue cible, y inclus les systèmes phonétique et graphique) et sa transparence (il doit être transparent afin de déduire sa motivation).

Quant aux critères sociolinguistiques, ceux-ci visent la nécessité (un néonyme répond toujours à un besoin de communication clairement exprimé), la transparence (il doit avoir des connotations positives et sans associations incorrectes), l'appartenance à un registre de spécialité, tout en respectant les lignes fondamentales de la politique linguistique.

L'apparition d'un néonyme répond donc à des critères bien identifiés par les disciplines qui s'occupent de l'aménagement de la langue.

Par conséquent, chaque langue a ses propres organismes d'encouragement et de promotion des politiques d'adaptation terminologiques dans le cadre d'un processus de planification néologique. Pour le roumain, les linguistes et les lexicologues manifestent eux aussi le souci de fonder des organismes (commissions de terminologie, structures sous-jacentes aux différents ministères) ayant le pouvoir de décision dans le domaine de l'emploi de la langue afin de la défendre contre la tendance vers une utilisation anarchique et de veiller à son développement harmonieux.

Sur le plan international, les langues romanes bénéficient des politiques d'adaptation terminologiques dans le cadre d'un processus de planification néologique. Dans ce sens, le roumain fait partie du projet lancé et coordonné par M. Teresa Cabré, *Les Observatoires néologie pour les langues romanes* (NEOROM), qui se propose de préserver la diversité des langues et de les rendre en permanence aptes à traiter tous les sujets par l'étude des néologie. Plus précisément, son objectif principal est la création d'une base de néologismes qui feront l'objet d'une analyse comparative interlinguistique afin de présenter des applications multilingues utiles pour la lexicographie, la terminologie et, surtout, pour l'harmonisation des ressources ou l'aménagement linguistique des sept langues romanes.

Sur le plan national, le seul organisme qui s'occupe de la réglementation dans le domaine du vocabulaire est l'Académie roumaine qui, par les dictionnaires qu'elle rédige, donne la norme de la langue roumaine. En ce qui concerne sa politique linguistique, l'académicien Marius Sala, prenant comme point de repère le français, affirme que: «les normes académiques roumaines sont légèrement conservatrices, mais beaucoup plus permissives que celle d'autres langues, comme le français par exemple» (Sala, 2000: 164).

4. En guise de conclusion

L'enrichissement des langues est une preuve de leur transformation et de leur évolution. Dans ce sens, la production néologique est une ressource productive et innovatrice importante dans leur trajectoire incessante de renouvellement.

En ce qui concerne les facteurs qui différencient le néologisme du néonyme, nous avons retenu les aspects suivants:

- *le domaine de manifestation*: le terme de néonyme restreint la sphère de manifestation des néologismes à celle des langues de spécialité de sorte qu'il y a l'opposition néologismes de la langue commune et néologismes terminologiques ou néonymes, c'est-à-dire les néologismes des langues de spécialité;
- *la nécessité*: si les néonymes répondent à une nécessité d'ordre terminologique, les néologismes sont un moyen d'enrichissement et de modernisation du vocabulaire;
- *la synonymie*: ayant une valeur stylistique, les néologismes peuvent apparaître dans des séries synonymiques tandis que les néonymes, dénotant des objets ou des phénomènes, n'en présentent pas;
- *l'origine*: les néologismes privilégient la création morphologique par préfixation et par suffixation tandis que les néonymes favorisent la création syntagmatique;
- *la forme*: en tant que critère de distinction, elle classe les mots courts dans la classe des néologismes et les formes syntagmatiques dans celle des néonymes;
- *la propagation*: si les néologismes sont des mots d'une circulation réduite, les néonymes ont une circulation internationale et font partie des nomenclatures internationales à valeur universelle.

BIBLIOGRAPHIE

- Besse, de B., *Cours de terminologie*, Genève, ETI Université de Genève, 1992.
- Boissy, J., *Cahier de Termes Nouveaux*, Paris, CTN INaLF CNRS, CILF, RINT, 1992.
- Boulanger, J.C., *Le statut du syntagme dans les dictionnaires généraux monolingues*, Université de Montréal, octobre 1988, communication au 8ème colloque *Les terminologies spécialisées: Approche quantitative et logico-sémantique*, texte dactylographié, p. 2.
- Goosse, A., *La néologie française aujourd'hui*, Paris, CILF, 1975.
- Guilbert, L., *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975.
- Gilbert, P., *Dictionnaire des mots nouveaux*, Paris, Hachette-Tchou, 1971.
- Guilbert, L., *Problèmes du lexique et de la néologie dans la linguistique française contemporaine*, *Philologica Pragensia*, 21, n° 1/1978, p. 34-43.
- Mihailovici, Aurelia, *Neologia și structura neonomelor*, „Studii și cercetări lingvistice”, LVI, 1-2/2005, p. 23-31.
- Pitar, Mariana, *Manual de terminologie și terminografie*, Timișoara, Editura Mirton, 2009.
- Rondeau, G., *Introduction à la terminologie*, Québec, Gaetan Morin, 1984.
- Rousseau, L.-J., Discussion consécutive à HUMBLY, J., *Dictionnaire de néologismes: porte d'entrée des anglicismes?*, dans DEPECKER, L. et DUBOIS, V. (dir.), «Les néologies contemporaines», Société

française de terminologie, Collection Le Savoir des mots, Paris, 2005, p. 36-37.

Sala, Marius, *Connaissez-vous le roumain?*, Bucarest, Editions de la Fondation Culturelle Roumaine, 2001.

CORPUS

Neologismes économiques dans les langues romanes à travers la presse,
http://www.realiter.net/IMG/pdf/neologismes_realiter_ca.pdf.